REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 42/2025

A L'ETABLISSEMENT ISF SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 007/PROADER/BAD/UGP/CN/PM/TVX/2023, conclu avec PROADER, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux cent six mille trois, quatre-vingt-deux centimes (USD 206 003,82) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille quatre cent quarante-deux, trois centimes (USD 1 442,03), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 21/02/2025.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Jean-Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général